

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SOCIETE D G R D S

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres, confirmations de commandes, contrats de vente, conclus entre D G R S Force et Client D G R S Force. La commande par le Client auprès de HandTop France implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente. Sauf accord préalable écrit de HandTop France, les conditions générales d'achat du Client sont réputées nulles. Le fait de passer une commande auprès de HandTop France vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tous autres documents (prospectus, catalogues notamment) qui n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que HandTop France ne prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque de ces Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de celles-ci. En cas de contradiction entre une disposition des Conditions Particulières de Vente et une disposition des Conditions Générales de Vente, la disposition des Conditions Particulières de Vente primera.

1 COMMANDES

- 1.1 **Passation des commandes** : Toute commande devra être passée sur les formulaires présentés par HandTop France lesquels devront être signés par le Client. Les commandes sont passées sous la seule responsabilité du Client qui doit s'assurer seul que les Produits commandés répondent à ses besoins et à son environnement informatique ; à moins qu'un cahier des charges ne soit réalisé.
- 1.2 **Modification des commandes** : Toute demande de modification ou de résolution de la commande, doit obligatoirement être sollicitée par écrit auprès de HandTop France, avant l'expédition des matériels et fournitures (« Produits ») ; cette dernière se réservant le droit de ne pas y donner suite. Par ailleurs, HandTop France se réserve le droit de ne pas donner suite à une commande qui serait erronée et de la modifier sauf refus du Client auquel cas la commande sera annulée sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- 2 **LIVRAISON**
 - 2.1 **Modalités de la livraison** : Les Produits sont vendus hors frais de transport. La livraison est effectuée par la remise effective, dans les entrepôts de HandTop France, des Produits au transporteur.
 - 2.2 **Délais de livraison** : Les délais de livraison, mais aussi les délais d'installation, de mise en route ou d'intervention, ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. D G R S Force doit respecter les délais de livraison indiqués et à exécuter les commandes, sauf cas de force majeure ou circonstances telles que grèves, incendie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste ne soit limitative. En toute hypothèse, les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ni indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.
 - 2.3 **Risque** : Le transfert des risques sur les Produits vendus s'effectue à la remise des Produits au transporteur.
 - 2.4 **Transport** : Les Produits voyagent aux risques et périls du Client quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport, franco ou port dû. Il appartient au Client, en cas de pertes, manquants, avaries ou retards d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Toute livraison de Produits n'ayant pas fait l'objet de réserves, conformément à l'article L.133-3 du code de commerce, par lettre recommandée AR

auprès du transporteur, dans les 3 (trois) jours de la réception avec copie adressée simultanément à D G R S Force et U D H, sera considérée comme acceptée par le Client.

3 RECEPTION

3.1 Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 2.4 les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des Produits livrés aux produits commandés ou quelle qu'en soit la nature, doivent être formulées par écrit dans le délai de 3 (trois) jours prévu à l'article 2.4. Pour toute réclamation concernant la qualité d'un Produit, le Client devra, lorsque cela est possible, adresser à D G R S Force U D H : un échantillon du Produit comportant le défaut et un échantillon vierge du même Produit dans son emballage d'origine.

3.2 Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquement est constaté par HandTop France, le Client ne pourra demander à HandTop France que le remplacement des Produits non-conformes et/ou la livraison des Produits manquants, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

4 RETOURS

Les Produits ne sont ni repris, ni échangés, sauf vice de fabrication, dûment constaté par HandTop France. Tout retour d'un Produit doit faire l'objet d'un accord formel et préalable de HandTop France. Les frais et risques de retour sont toujours à la charge du Client.

5 PRIX – PAIEMENT

5.1 **Prix** : Les prix sont établis conformément à la législation en vigueur, sont donnés à titre indicatif, et s'appliquent à tous les clients à la même date et s'entendent Hors Taxe et Hors frais de port, sauf accord contraire express entre les parties. Ils ne constituent aucun engagement ferme, les Produits étant toujours facturés en fonction du tarif applicable au jour de la passation de la commande. Les prix pourront être revus à la hausse en cours d'année après information préalable des Clients. 5.2 **Facturation** : Une facture est établie pour chaque livraison. Le cas échéant, le montant de l'acompte versé sera mentionné dans la facture.

5.3 **Modalités de paiement** : Les factures sont payables suivant la date d'échéance figurant sur la facture ou à défaut, à réception.

5.4 **Retard ou défaut de paiement** : Tout retard de paiement donnera lieu au paiement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'à une indemnité dont le montant forfaitaire minimal est de 40 € (outre toute indemnisation complémentaire, dès lors que les frais de recouvrement seront supérieurs à ce montant ; articles L441-5 et suivants et D 441-5 et suivants du Code de Commerce) qui seront exigibles de plein droit. En outre, HandTop France pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement à l'une des échéances convenues, HandTop France est en droit de se prévaloir de la déchéance du terme en annulant les facilités de paiement consenties et en exigeant le règlement immédiat du solde dû en principal, intérêts de retard et clause pénale éventuelle. En cas de défaut de paiement, 8 (huit) jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à HandTop France reprendra les Produits livrés et ce sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Toute somme perçue par HandTop France lui restera définitivement acquise à titre de clause pénale.

6 GARANTIE

La garantie court à compter de la livraison des Produits. Les Produits HandTop France sont garantis contre les vices cachés (notamment tout défaut de matière ou de fabrication) pendant 3 (trois) mois pour le

matériel neuf et pendant 1 (un) mois pour le matériel d'occasion.

LA GARANTIE EST EXCLUE :

- Si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le matériel effectuée sans autorisation ;
- Si le fonctionnement défectueux provient de (i) l'usure du matériel, ou (ii) d'une utilisation par le Client, non conforme aux recommandations faites par le constructeur et/ou HandTop France, ou (iii) du non-respect par le Client des conditions d'exploitation, d'installation, d'entretien et d'environnement prescrites par le constructeur et/ou HandTop France ;
- Si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

La garantie se limite au remplacement ou à la réparation des Produits défectueux.

7 RESERVE DE PROPRIETE

CONFORMEMENT A LA LOI n° 80-335 DU 12 MAI 1980, LES PRODUITS SONT VENDUS SOUS RESERVE DE TRANSFERT DE PROPRIETE RESULTANT DU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX CONVENU. AINSI HandTop France CONSERVE L'ENTIERE PROPRIETE DES PRODUITS JUSQU'A COMPLET PAIEMENT DU PRIX FACTURE; JUSQU'A CETTE DATE, LES PRODUITS LIVRES SERONT CONSIDERES COMME CONSIGNES EN DEPOT ET LE CLIENT SUPPORTERA LES RISQUES DE DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT SUBIR OU OCCASIONNER POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT.

Il est en outre précisé que :

- Pour le matériel : avant le complet règlement du prix, le Client s'interdit de le vendre, de le donner en gage ou d'y apporter une quelconque modification ;
- Pour les fournitures (surfaces sensibles – produits chimiques) : HandTop France autorise le Client à le revendre avant le complet paiement du prix. Il est toutefois précisé qu'en cas de retard de paiement ou de cessation des paiements, les créances résultant de cette revente, appartiendront de plein droit à HandTop France.

8 RESPONSABILITE

Le fonctionnement et l'utilisation des Produits se fait sous la seule responsabilité du Client. HandTop France ne pourra pas être déclaré responsable des conséquences et/ou dommages directs ou indirects liés au fonctionnement et à l'utilisation par le Client des Produits.

9 NON SOLLICITATION – DEBAUCHAGE – CONCLUSION DE CONTRAT

Pendant la durée du présent contrat et pendant une durée de 1 an à compter de la fin dudit contrat, le client s'engage à ne pas, solliciter, débaucher, prospecter ou contracter, directement ou indirectement, avec les employés, sous-traitants, prestataires, collaborateurs et partenaires de HandTop France. A défaut, une indemnité égale à 2 ans de salaire brut (charges sociales comprises) ou 2 ans de chiffre d'affaires réalisé par la personne concernée, sera dû de plein droit, par le Client à HandTop France.

10 ATTRIBUTION DE JURIDICTION – DROIT APPLICABLE

L'élection de domicile est faite par HandTop France à son siège social. Le Tribunal de commerce de Versailles est seul compétent pour connaître de tout différend relatif à l'application, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et des contrats de vente conclus avec HandTop France, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le droit applicable est la loi française.